



Séparation de fait

Par Babs44

Bonjour

Je suis séparé de fait depuis 3 ans et nous avons vendu la maison familiale et réparti les fonds à 50/50.

Puis je disposé des 50% qui m'appartiennent comme je veux ? S'agit-il de biens propres ?

Si oui, puis je prêter de l'argent à un tiers en enregistrant le prêt chez un notaire ou sous seing privé ?

Merci d'avance de vos retours

Cdt

Par ESP

Bonjour

Si vous êtes séparés de fait, vous n'êtes donc pas séparés de biens.

Avant de réaliser vos projets de manière totalement autonome, mieux vaut lancer le divorce pour altération définitive du lien conjugal.